Archives parlementaires

Pétition de la commune de Charenton-le-Pont (Paris) qui demande des secours pour le maire Louis Nicolas Masson, indignement pillé par des gens armés sous les ordres de Carrier, lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition de la commune de Charenton-le-Pont (Paris) qui demande des secours pour le maire Louis Nicolas Masson, indignement pillé par des gens armés sous les ordres de Carrier, lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 440;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18485_t1_0440_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

La commune de Charenton se plaint de ce que son maire a été indignement pillé par des gens armés, qui ont dit agir en vertu de la loi; elle demande des secours pour ce malheureux patriote, père d'une nombreuse famille.

Cette pétition est renvoyée au comité des Secours (129).

[Carrier n'a pas seulement fait le mal à Nantes, mais son existence sert de pretexte aux filoux pour aller voler dans les maisons de ceux qu'on accuse de le receler aujourd'hui. Le 21 brumaire à 6 heures du soir, 6 hommes habillés en gardes nationales se présentèrent chez le maire de Charenton. Celui-ci venoit de sortir pour se rendre à la société populaire : les inquisiteurs profitèrent de son absence pour intimider 3 citoyennes qui gardoient sa maison; un des filoux contrefaisant le commissaire de police, annonce à ces citoyennes qu'elles contrevenoient à la loi en recelant le représentant Carrier. A l'instant ces messieurs font perquisition et ordonnent aux citoyennes de les accompagner et de leur ouvrir tous les appartements. Elles obéissent; on ne trouve rien. Alors les filoux ajoutent : descendons à la cave, c'est certainement le lieu de sa retraite; citoyennes, conduisez-nous. La nièce du maire ouvre la cave et descend la première avec ses 2 amies. Aussitôt, les filoux les enferment, font perquisition dans la maison, et se retirent après avoir emporté les bijoux, le linge et tous les effets les plus précieux. Au bout de 2 heures, le maire revenant de la société populaire, trouva ses portes et armoires ouvertes et bien netoyées.] (130)

61

La veuve de Jacques Elie, de la commune de Honfleur [Calvados], **demande à la Convention de vouloir bien ordonner le rapport sur sa demande pour être relevé du laps de temps dans son affaire, contre le citoyen Bonnechose-de-la-Cour du-Bos; elle ajoute que le citoyen Bar en est chargé depuis cinq mois.**

Renvoyé au comité de Législation pour en faire rapport dans trois jours (131).

62

Le citoyen Gandu, secrétaire au comité de Sûreté générale, présente à la Convention différentes observations propres à remonter les manufactures de draps.

Renvoyé au comité de Commerce et des arts (132).

63

La citoyenne Marie-Françoise Royer, veuve de Jean-Baptiste Maugé, canonnier du onzième bataillon de Paris, expose que son mari est mort d'une blessure reçue à la défense d'une pièce de canon; elle réclame les secours accordés par la loi.

Renvoyé au comité des Secours publics (133).

64

Le conseil général de la commune de Cannes, département de Seine-et-Marne, fait part de ses inquiétudes sur les subsistances et ajoute qu'à peine elle a de quoi vivre six mois, et qu'on vient lui enlever ce peu de grains; il prie la Convention de prendre en considération sa demande.

Renvoyé au comité de Salut public (134).

65

La citoyenne Morin, dont le mari est employé dans les charrois des armées de la République, se trouvant dans la plus grande indigence, réclame des secours.

Renvoyé au comité des Secours publics (135).

66

Le citoyen Jean Blanc, dit Baltazard, qui a quarante-quatre ans de service, dont vingt-deux aux Invalides, demande à être promu au grade de capitaine.

Renvoyé au comité Militaire (136).

67

Le citoyen Antoine Chery réclame des secours qui lui ont été accordés sur une première pétition du 5 floréal, et qui fut

(129) *Moniteur,* XXII, 547.
(130) *Ann. Patr.,* n° 689, à la rubrique *Variétés.*
(131) *P.-V.,* XLIX, 312.
(132) *P.-V.,* XLIX, 312.
(133) *P.-V.,* XLIX, 312.
(134) *P.-V.,* XLIX, 312-313.
(135) *P.-V.,* XLIX, 313.
(136) *P.-V.,* XLIX, 313.

Persée creative commons